

## Dispositions particulières à l'émission 41 de l'Uniflex Boursier+ (Date de fermeture : 17 mars 2022)

Nonobstant ce qui est indiqué aux *Dispositions du contrat – Produits de type CPG et rentes*, les dispositions ci-dessous s'appliquent à l'émission 41 de l'Uniflex Boursier+.

### Durée du placement

Le terme du placement est de 6 ans.

### Valeur de rachat

L'Uniflex Boursier+ est un produit non rachetable durant le terme de 6 ans.

### Décès avant l'échéance

La prestation de décès versée au bénéficiaire désigné est égale à la valeur marchande du placement sous-jacent effectué par UV Assurance pour garantir le capital à l'échéance.

### Valeur à l'échéance

À la date de fermeture de l'émission, une valeur de départ sera attribuée à chacune des 20 sociétés canadiennes suivantes :

- Nutrien Ltd. (NTR)
- Enbridge Inc. (ENB)
- BCE Inc. (BCE)
- Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CNR)
- TransCanada Corporation (TRP)
- Shaw Communications Inc., catégorie B (SJR/B)
- Banque de Nouvelle-Écosse (BNS)
- Banque Toronto-Dominion (TD)
- TELUS Corporation (T)
- Banque Royale du Canada (RY)
- Banque de Montréal (BMO)
- Métro (MRU)
- Société aurifère Barrick (ABX)
- Thomson Reuters Corporation (TRI)
- Cenovus Énergie Inc. (CVE)
- Ressources Teck Limitée, catégorie B (TECK/B)
- Canadian Natural Resources Ltd (CNQ)
- Suncor Énergie Inc. (SU)
- Les compagnies Loblaws Limitée (L)
- Financière Sun Life Inc. (SLF)

Advenant que la valeur du titre d'une des sociétés ci-haut ne soit plus disponible à l'échéance, celle-ci sera remplacée par une société qui se rapproche le plus de la société initiale.

À la fin de la période de 6 ans, pour chacun des titres, un rendement sera calculé en faisant le ratio entre sa valeur finale et sa valeur de départ. Les 8 titres ayant le mieux performé se verront automatiquement octroyer un rendement fixe de 60 %, et ce, peu importe que leur performance ait été positive ou négative. Quant aux 12 autres titres, ils recevront leur rendement réalisé. Le rendement global (plafonné à 60 %) sera déterminé en faisant la moyenne arithmétique de ces 20 rendements.

La valeur à l'échéance sera égale au plus élevé entre :

- le dépôt initial; ou
- le dépôt initial PLUS le rendement global (plafonné à 60 %) moins des frais de placement équivalents à 1 % par année.